

ALGERIE TELECOM
Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef
Sous-direction Technique



Réf : AT/DO Chlef/ SDT /DRA / N° 1034 / 24

Chlef , le 08/08/2024

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

DRIEF SOUFYANE
ZONE 07 N° 35 OULED MOHAMED
CHLEF

Objet : A/S Contrat des travaux de maintenance et de développement de la canalisation FTTX.

Par la présente, nous vous rappelons que, malgré nos nombreuses tentatives de contact par téléphone, vous n'avez pas répondu à nos invitations pour la signature du devis concernant les travaux de maintenance du réseau génie civil au niveau du CMP Ain Meraine.

Suite à votre absence de réponse, nous vous mettons en demeure, vous demandant de vous présenter pour signer le devis dans un délai de 48 heures dès la réception de ladite mise en demeure.

Nous vous informons que, sans réponse de votre part à cette convocation, nous serons dans l'obligation de procéder à la résiliation de votre contrat.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, monsieur l'expression de nos salutations distinguées.



Le Directeur
Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Chlef
Signé: ETTOUIL Nabil